



**MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE**

**COMMUNIQUE RELATIF A LA VISITE DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
DE L'UNION AFRICAINE AU BURUNDI**

1. Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine(UA) a effectué, du 22 au 25 juin 2016, une mission en République du Burundi, suite à l'invitation lancée par le Gouvernement du Burundi au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine pour emboîter le pas au Conseil de Sécurité des Nations Unies qui avait effectué une visite au Burundi au mois de janvier 2016.
2. Cette mission qui intervient au moment où le Burundi préside le Conseil de Paix et de Sécurité pour le mois de juin 2016 témoigne encore une fois la volonté de l'Union Africaine d'accompagner le Burundi et se définit comme une mission d'information et d'évaluation de la situation sur les plans politique, sécuritaire et humanitaire.
3. Elle intervient aussi en prolongement de la visite des Chefs d'Etat de l'Union Africaine (24 -25 février 2016) mandatés par le 26^{ème} Sommet de l'Union Africaine et en préparation du 27^{ème} Sommet de l'Union Africaine qui se tiendra à Kigali du 10 au 18 juillet 2016.
4. Cette délégation du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine était conduite par le Représentant Permanent du Congo, l'Ambassadeur Lazare Makayat Safouesse.
5. Au cours de sa mission, la délégation du CPS a eu une séance de travail avec le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale et a été reçue par le Président du Sénat, le Président de l'Assemblée Nationale et le Premier Vice-Président de la République. Le point culminant de cette mission a été la rencontre avec Son Excellence Monsieur le Président de la République au Sud du pays en province MAKAMBA, une descente qui aura montré à nos hôtes que la situation sécuritaire est très bonne.
6. La délégation du CPS a encouragé les parties prenantes burundaises à s'engager dans un dialogue inclusif et à tout mettre en œuvre pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Burundi.
7. Cette visite a permis au Gouvernement de faire le point du processus du dialogue inclusif qui enregistre des avancées significatives.
8. Tout en déclarant l'attachement du Burundi aux principes de l'UA et tout en saluant les efforts importants déployés par l'UA en vue d'assurer la paix et la stabilité au Burundi, le Gouvernement de la République du Burundi a déploré le silence de cette dernière sur l'agression du Rwanda. En outre, le Gouvernement

AAW

a particulièrement déploré la persistance des ingérences extérieures dans la situation burundaise et appelle l'Union Africaine à faire respecter l'autonomie des instances africaines dans la résolution des problèmes africains.

9. Le Gouvernement de la République du Burundi a saisi le CPS du dossier AMISOM. Le Gouvernement de la République du Burundi a demandé au CPS de faire respecter intégralement le Mémoire d'entente signé entre le Burundi et l'Union Africaine à propos du contingent burundais opérant au sein de l'AMISOM.
10. S'agissant de la question des observateurs des droits de l'homme et experts militaires, le Gouvernement a apprécié les actions déjà menées pour la conclusion du Mémoire d'Entente en vue de leur déploiement. Le Gouvernement estime que la conclusion des points de désaccord ne devrait pas tarder vu qu'il y a une compréhension mutuelle des pratiques internationales généralement acceptées.
11. La délégation du CPS a salué les avancées notables déjà faites par le gouvernement burundais en matière de sécurité. Elle a mis un point d'honneur sur le dialogue inclusif. Le CPS a indiqué que tous les problèmes burundais doivent trouver des solutions dans le strict respect de la souveraineté du Burundi et des institutions légalement établies.
12. Le Gouvernement de la République du Burundi a exprimé sa reconnaissance au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine pour ses recommandations avisées et pour le soutien constant qu'il ne cesse de déployer en faveur de la Paix.
13. Le Gouvernement a, par ailleurs, rendu un hommage appuyé au Président MUSEVENI pour sa médiation et a réitéré son profond soutien au Président Benjamin MKAPA, Facilitateur du Dialogue Inter Burundais, pour leurs efforts.
14. Le Gouvernement se félicite d'une atmosphère empreinte de franchise et de compréhension mutuelle observée lors du déroulement des travaux de cette délégation.
15. Enfin le Gouvernement réitère sa gratitude au Conseil de Paix et de Sécurité pour sa volonté manifeste de souscrire à ses missions par cette visite qui lui permettra de prendre des décisions sur base des réalités observées sur le terrain.

Fait à Bujumbura, le 25 juin 2016

Ambassadeur Alain Aimé NYAMITWE

Ministre des Relations Extérieures

et de la Coopération Internationale

